

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 58
- présents suppléants : 1
- procurations : 11
- absents : 12
- abstentions : 4
- votants : 66

## DÉLIBÉRATION n° 2018/054

L'an deux mille dix-huit et le 26 mars à 19 heures, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 19 mars 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO

**Présents titulaires** : Mesdames et Messieurs, Monique MARTIN, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Maurice LOUDET, Jean-Louis FOGGIATO, Philippe SOLAZ, Francis ESCUDE, Michel PUECH, Henri FORGUES, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Paul LARAN, Pascal LACHAUD, Jean-Marc DUPOUY, Jean-Marie VIGNES, Alain PIASER, Catherine CORREGE, Eric DOUTRIAUX, Loïg LE RUN, Bernard PRIEUR, Alain DUCASSE, Jean BRILLOUET, Céline CASSAGNEAU, Maurice CABARROU, Elisabeth DUCUING, Jean-Pierre BAZERQUE, Nathalie SALCUNI, Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Alain DASSAIN, Françoise PIQUE, Alain MAILLE, Jean-Marie DA BENTA, Stéphanie LAGLEIZE, Pierre DUMAINE, Nicole MARQUIE, Isabelle ORTE, Pascal AUDIC, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Dominique DEMIMUID, Jean-Louis VIAU, Michel SICARD, Suzanne SIMOÏS, André DUPOUTS, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Elisa PANOFRE, Guy RAYNAL, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, Jean-Paul COMPAGNET, André RECURT, Joëlle ABADIE et François DABEZIES

**Présents suppléants** : Véronique MAZOUÉ (remplace Claude GAYE),

**Titulaires ayant donné procuration** : Hervé CARRERE à Pascal LACHAUD, Jean-Claude CLARENS à Alain DUCASSE, Fabienne ROYO à Jean-Paul LARAN, Monique KATZ à Monique MARTIN, Claude LABOGE à Bruno FOURCADE, Jacques LAUREYS à François DABEZIES, André QUINON à Jean-Marc DUPOUY, Zoulikha CHEBBAH à Alain MAILLE, Jean-Pierre CABOS à Nicole MARQUIE, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Joël DEVAUD à Guy RAYNAL.

**Absents** : Mesdames et Messieurs, Joëlle PEYRO, Daniel LERBEY, Elie FOURCADE, Jean-Marie DUTHU, Gilbert FOURCADE, Olivier CLEMENT-BOLLEE, Jean-Pierre DUTHU, Madeleine SERIS, Jean-Manuel CAMACHO, Joëlle VIGNEAUX, Gérard SABATHIE, Didier FAVARO

### **Objet : Aide à l'immobilier d'entreprise : Dossier MECAMONT HYDRO**

Par délibération n°2017/129 du 29 juin 2017, le Conseil Communautaire a décidé d'accorder la somme de 49 800 € à l'entreprise Mécamont Hydro dans le cadre des aides à l'immobilier.

Ayant environ 70 salariés, l'entreprise pouvait bénéficier de 20 % maximum d'aides.

La répartition CCPL /Région avait été actée à 50-50 car la Région Occitanie n'avait pas encore établi ses critères d'intervention pour les aides à l'immobilier d'entreprise.

Les critères sont désormais établis (en décembre 2017) avec la répartition suivante :

10 % CCPL - 90 % Région (dans la limite du taux d'intervention d'aides publiques en fonction de la taille de l'entreprise et de sa situation géographique).

Suite à cette annonce, il est proposé d'appliquer et faire valoir cette nouvelle répartition.

Le nouveau plan de financement du projet de l'entreprise Mécamont Hydro est le suivant :

Dépenses		Recettes		
	€ HT		Montant	%
Maîtrise d'œuvre	20 000	Aides publiques totales	99 600	
Démolition	70 000	CCPL	9 960	2
Menuiseries int/ext	36 000	Région	89 640	18
Réparation toiture	45 000	Autofinancement	398 400	80
Peintures	50 000			
Plafond isolation	13 000			
Réseau élec	20 000			
Plomberie, sanitaire	12 000			
4 portails	15 000			
Façades lumineuses	80 000			
Tunnel carter	100 000			
Imprévus	37 000			
<b>Total</b>	<b>498 000</b>	<b>Total</b>	<b>498 000</b>	<b>100%</b>

Pour rappel, l'entreprise souhaite mettre en place un projet de recherche et de développement sur les câbles à hautes performances pour les transports urbains téléportés.

Son projet consiste en la construction d'un banc d'essai sur son site afin de pouvoir tester ces câbles.

Pour information, les travaux sur le bâtiment en question ne sont pas encore terminés et à ce jour, la CCPL a débloqué un 1<sup>er</sup> acompte à hauteur de 9 390,32 € (sur justificatifs de factures).

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions) :

### DECIDE

- de faire valoir les critères de répartition de la Région pour les aides à l'immobilier à travers une participation ramenée à 10 % pour la CCPL, contre 50 % voté initialement, soit 9 960 € pour le dossier de Mécamont Hydro,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention actualisée relative à l'aide octroyée avec Mécamont Hydro.

Pour copie conforme,  
Le Président



Affichée le **10 AVR. 2018**

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20180326-2018-054-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2018  
Date de réception préfecture : 09/04/2018